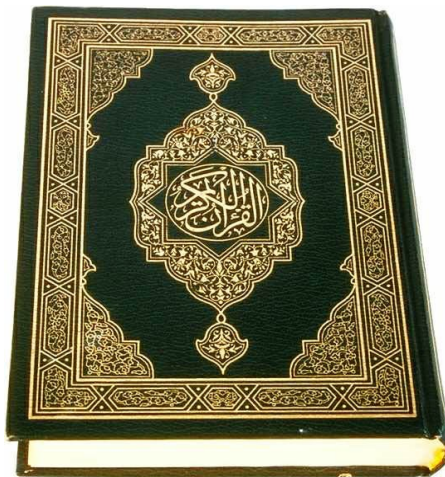


Les louanges sont adressées à Allah. Que le salut et la paix soient sur le Prophète et sur l'ensemble des prophètes et des messagers. Nul doute que notre Prophète ﷺ à l'instar de ses devanciers a subi toutes sortes d'épreuves et a du affronter nombre de situations effrayantes. Pour autant, il demeura confiant en Son Seigneur, agissant selon Ses préceptes afin de faire triompher le bien. Le Coran engage le croyant à œuvrer pour lui-même et pour les autres et à ne jamais baisser les bras, même face à un avenir incertain. « Pensez-vous que nous allons vous laisser dire « Nous croyons ! » sans vous mettre à l'épreuve ? Nous avons certes éprouvé ceux qui vécurent avant eux afin de distinguer les sincères des menteurs », « Pensez-vous pouvoir accéder au Paradis sans connaître ce que connurent ceux qui vécurent avant vous ? Ils subirent persécutions et préjugés et furent secoués, jusqu'à ce que le prophète et ses disciples dirent : « Quand viendra le secours Divin ? ». Le secours Divin est certes proche », « ne soyez point ni déprimés ni déprimés, vous êtes au-dessus (de cela) ; Allah est certes avec vous si vous êtes croyants ». L'actualité si triste soit-elle ne doit pas nous faire renoncer à agir au mieux : « Dis : œuvrez ! Allah verra votre œuvre, ainsi que le Messager et les croyants... ». L'épreuve doit être l'occasion de se remettre en question collectivement. Certains trompés par le diable remettront en question leur religion et leur Seigneur, d'autres s'obstineront à se croire victimes d'une machination niant leur part de responsabilité dans ce qui leur arrive. « Tout mal qui vous touche provient de ce que vous avez perpétré... Et Il absout beaucoup ! ». L'extrémisme de certains, le manque d'engagement et de conviction d'autres, la division, le manque d'usage de la raison dans les affaires de la religion, le littéralisme, la convoitise et l'amour du bas-monde, le manque de profondeur dans notre pratique et notre relation à Allah.... Voilà donc nos ennemis véritables. Voilà ce que nous devons combattre.

La sacralité du Coran

Allah le Très Haut dit : « Et le Messager se plaint : Ô Seigneur ! Mon peuple a vraiment négligé ce Coran ! » (25;30). Pourtant Allah l'a fait descendre pour les croyants comme « une miséricorde », « une guidance », « une lumière », « une bonne annonce », « une guérison spirituelle-psychologique », lui conférant le pouvoir de « guider vers ce qu'il y a de meilleur » et de sortir l'homme « des ténèbres vers la lumière ». Un Coran au sujet duquel Allah dit que « s'il était descendu sur une montagne, tu l'aurais alors vu se fendre et s'affaisser par crainte d'Allah » (59;21), et que s'il y avait un livre susceptible de « déplacer les montagnes, de fendre la terre ou de faire parler les morts », ce serait alors ce Coran. Ceci provient de la force, de la grandeur et de la puissance de Celui dont il est la parole ! Allah avait par ailleurs prévenu son Prophète ﷺ dont le cœur pur avait été rendu plus robuste que la montagne : « nous allons « jeter » sur toi une parole lourde » (de sens), et Il confirme : « c'est un discours déterminant et non une futilité ».



Avant de chercher à donner la vue aux cœurs aveugles qui nient le caractère Divin du Coran nous voudrions commencer par interroger notre propre relation à ce Livre. En effet, nous croyants devons être les vecteurs de transit de la lumière cora-

nique. Or, si nous-mêmes qui croyons en l'origine Céleste du Coran ne véhiculons pas convenablement la lumière de son enseignement, comment espérer que d'autres soient touchés par lui ?

Différents modes d'action avec le Coran sont possibles et nécessaires pour réaliser la *nasiha* ou approche positive, que nous devons à ce Livre Saint, conformément à cette parole de l'Envoyé d'Allah ﷺ : « La religion est *nasiha* (le fait d'avoir de bons sentiments) (...) envers Allah, envers Son Livre, Son Envoyé, les leaders spirituels et la masse musulmane » (Mouslim). Or, ces actions ont des degrés d'importance qui varient en fonction de leur nature ou en fonction de la situation. La négligence des règles de priorisation en la matière est une forme d'irrévérence à l'endroit du Livre contenant la Parole du Seigneur des Mondes.

La première chose à savoir certainement, est que le Coran constitue la principale source de guidée et de jugement dans l'Islam. Comprendre cela signifie accepter que le Coran ait la prédominance y compris sur le *hadith*. Durant les premières années de la Révélation, le Prophète ﷺ veillait à ce que les versets coraniques soient mémorisés par cœur et consignés par écrit de façon systématique. À l'inverse, il interdisait la consignation par écrit et la mémorisation stricte de ses propres paroles pourtant inspirées. Le psycho-sociologue Bennabi note dans le phénomène coranique que cela est bien un signe de la prophétie de Mohammd ﷺ, qui était capable de distinguer ce qui lui provenait directement de la Révélation, de ce qui lui était inspiré à travers sa conscience.

Cette prééminence du Coran sur la Sounnah devrait se retrouver dans les prêches et les livres d'enseignement de l'Islam, de droit musulman etc. Le Coran, à travers ses quelques 600 pages, se lit et se relit

avec aisance, peut s'assimiler et être mémorisé rapidement. Cela n'est pas le cas des centaines de milliers de hadiths répartis dans des dizaines d'ouvrages, d'auteurs aux profils, aux méthodologies et époques différents.

Or beaucoup de prédicateurs érudits se trompent en donnant parfois, sans même s'en rendre compte, au Coran une position de subalterne vis-à-vis de la Sounnah qui est normalement la seconde source de guidance.

Le Shaykh Moḥammad Al Ghazali avait déjà constaté cet écueil dans lequel certains tombent :

« Je me vois cependant dans l'obligation d'attirer l'attention sur la nécessité d'accorder une attention extrême au Coran lui-même. Il est en effet des gens qui se penchent sur les recueils de hadith (...) tout en délaissant le Coran. Leurs idées se développent ainsi de travers, s'attardant là où elles devraient passer rapidement et passant rapidement là où elles devraient s'épanouir. Ils s'enthousiasment là où il n'y a pas lieu de le faire et restent de marbre là où l'insurrection est requise ! (...) La méconnaissance du Coran et l'incapacité à saisir ses enseignements, évidents ou subtiles, est une tare psychologique et intellectuelle que ne saurait soigner la lecture maniaque des livres de la Sounnah. La Sounnah vient après le Coran et sa bonne compréhension passe par la bonne compréhension du Livre lui-même. Ibn Kathîr rapporte que l'Imâm Ash-Shafîi dit : Tous les jugements émis par le Messager - paix et bénédictions sur lui - proviennent de sa compréhension du Coran. Comment serait-il possible de maîtriser la branche alors qu'on ignore le tronc ? ! » La compréhension des enseignements du Coran et de ses finalités trace le cadre général du message islamique, établit une échelle des priorités dans les enseignements transmis et permet de replacer les traditions prophétiques à la place qui leur revient. L'individu attaché au Coran observe l'univers avec précision, connaît parfaitement les ressorts de la prospérité et du déclin des civilisations. Son esprit est éclairé par les Noms Sublimes et les Attributs Suprêmes ; il reste attentif aux scènes du Jour Dernier et de ce qui s'en suit. Il est aspiré vers les piliers de l'éthique et des bonnes manières ainsi que vers les fondements de la foi. Tout ceci est agencé dans des proportions harmonieuses. Lorsqu'on y ajoute les traditions prophétiques authentiques qui expliquent le Coran et parachèvent sa guidance, l'individu aura certes atteint la sagesse et la clairvoyance. (...) Je fus pris de peur pour notre Communauté lorsque je vis des gens se consacrer au hadith alors qu'ils manquent de science juridique, puis ils se transforment en juristes, puis affichent des visées politiques pour remodeler la société et l'Etat conformément à leurs opinions... Le plus étonnant dans cette pensée religieuse de bas étage c'est qu'elle ne comprend pas grand-chose aux modes de gouvernance, ni aux méthodes de consultation, ni aux finances, ni aux conflits des classes, ni aux problèmes de la jeunesse, ni aux difficultés de la famille, ni au développement de l'éthique... Ceux-là ne connaissent rien à la vie urbaine ni au développement des infrastructures pour servir les idéaux et les grands objectifs apportés par l'Islam. Les esprits malades ne connaissent que les futilités. Ils s'insurgent pour elles, s'activent pour elles, se concilient et suscitent des conflits pour elles. Je hochai ma tête avec tristesse en voyant le chemin suivi par la prédication islamique. Le message que jadis l'humanité reçut, à l'instar du malade qui reçoit le remède ou de l'homme en proie au froid qui reçoit la chaleur, est aujourd'hui très dévalorisé aux yeux des gens, si bien qu'ils n'y attachent pas grand intérêt. Il est aussi dévalorisé auprès de ses propres adeptes si bien qu'ils n'y trouvent pas de quoi élever leur rang ni protéger leurs choses sacrées. » (Extrait de Chagrin d'un prédicateur, traduction disponible sur islamophile.org).

Un autre écueil consiste à concentrer tous ses efforts dans la

mémorisation du Livre et/ou dans sa prononciation correcte. Il n'y a aucun doute, comme pour ce qui est de l'étude de la Sounnah, qu'il s'agit d'œuvres grandement méritoires et bénies. Pour autant, cela ne doit pas se faire au dépend de ce qui est la priorité et le motif de la Révélation à savoir la réflexion théorique et pratique de la Parole d'Allah.

Nous avons certes une responsabilité et un rôle à jouer dans l'explication du texte coranique afin que celui-ci provoque une effervescence intellectuelle et spirituelle comme cela se faisait dans les tous premiers jours de l'Islam.

Finalement, ne devrait-on pas développer de nouvelles approches et méthodes d'enseignement du Livre Sacré, complémentaires des méthodes traditionnelles ? En mettant en avant le tadabour ou méditation à laquelle le Coran nous appelle pour tant à maintes reprises, et en priorisant cette discipline par rapport aux autres, et afin de répondre concrètement et pratiquement à la requête Divine : « En effet, Nous avons rendu le Coran facile pour la méditation. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir ? », « Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre que Dieu, ils y trouveraient certes maintes contradictions ! », « Ne méditent-ils donc pas sur la parole (le Coran) ? Ou est-ce que leur est venu ce qui n'est jamais venu à leurs premiers ancêtres ? », « [Voici] un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi, afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence réfléchissent ! », « Ne méditent-ils pas sur le Coran ? Ou leurs esprits/ cœurs sont-ils scellés ? ».



Syria Charity

لأمن والرحمة



PARRAINAGE

+ 2200 enfants
parrainés

dans toute la Syrie.

Damas, Alep, Idlib,
Homs, Hama, etc..

30€ / MOIS



Parrainer un orphelin

60€ / MOIS



Parrainer 2 orphelins

90€ / MOIS



Parrainer une famille

Faites un don !

sur www.syriacharity.org

« Ô Allah... Garde moi du mal de mes sens »

اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّ سَمْعِي، وَمِنْ شَرِّ بَصَرِي، وَمِنْ شَرِّ لِسَانِي، وَمِنْ شَرِّ قَلْبِي، وَمِنْ شَرِّ مَنِيِّ

Ibn Houmayd rapporte avoir demandé au Prophète ﷺ : « S'il te plaît, apprends-moi une invocation qui me sera utile » et le Prophète ﷺ de lui répondre : « **Dis : Ô Allah, Garde moi du mal de mon ouïe, de ma vue, de mes paroles, de mon cœur, et de ma semence** » [Ahmad, Abou Dawoud, Al Boukhari dans *Aladab*, Al Nasai ; C. Al Arna'out le juge *Sahih*].

Ce hadith met en évidence le danger que peuvent représenter nos sens notamment l'ouïe, la vue, le parler, le cœur siège des sentiments, et la semence qui représente ici le toucher et plus précisément le désir sexuel. Dans un autre hadith authentique le Prophète ﷺ recommandait de demander à Allah matin et soir et avant d'aller dormir : « ...protège-moi du mal de mon âme et du diable... ». Tous les organes sensitifs et émotifs (à l'exception ici de l'odorat et du goût) qu'Allah nous a accordés doivent être considérés comme autant d'instruments pour nous permettre d'œuvrer à son obéissance et ainsi nous rapprocher de Lui. À l'inverse, utilisés à mauvais escients dans ce qui déplait à Allah et dans ce qu'Il a interdit, ils représentent pour nous un danger dont il faut se prémunir.

Ainsi, nous devons préserver nos oreilles et nos langues des futilités, des grossièretés, du mensonge, de la médisance, du faux témoignage et de parler au nom de la religion sans connaissance. Nous devons baisser le regard devant ce qui est objet de désir mais illicite, et préserver nos parties intimes de commettre le péché. Le cœur doit quant à lui être préservé du préjugé, de la haine, de l'envie, de la rancœur, de l'orgueil, de la vanité, de l'hypocrisie, de l'association par excès de crainte ou d'amour pour autre qu'Allah et de la rébellion (*koufr*) envers Lui, *Exalté soit-Il*.

Il s'agit donc pour nous d'apprendre à maîtriser nos sens, à surveiller nos pensées et nos sentiments à chaque instant. On appelle cela la *muraqaba*. Nous devons aussi être conscients avant d'accuser autrui, y compris le diable, que les péchés que l'on acquiert sont avant tout dûs à une mauvaise gestion de ces bienfaits qu'Allah nous a accordés et relèvent de notre responsabilité.

Questions pratiques

Quelques règles relatives à la récitation du Coran pour les femmes

La femme musulmane peut-elle réciter le Coran tandis qu'elle est en période de menstrues ou de lochies suite à un accouchement ?

Selon Malik, Al Chawakani et l'un des avis attribué à Ahmad, la femme en période de menstrues peut réciter le Coran. La règle par défaut de toute chose est la licéité des actes non interdits par un texte. Or, dit Ibn Taymiya : « *Aucun texte explicite et authentique ne prouve qu'il y ait interdiction. Les femmes avaient leurs règles à l'époque du Prophète ﷺ et rien ne prouve qu'on leur ait interdit quoi que ce soit de la lecture du Coran, des invocations et de l'évocation d'Allah* ».

L'imam Al Boukhari adopte le même avis en se basant sur la parole du Prophète ﷺ à son épouse Aïcha, qui ayant ses menstrues durant le pèlerinage lui dit : « *Fais tout ce que font les pèlerins excepté le tawwaf* ». Par ailleurs, l'analogie proposée par les tenants

de l'avis qui considère que la femme en période de menstrues est assimilable à la personne en *janaba* est très discutable.

En effet, la première ne peut se départir de son état pendant plusieurs jours ; son état ne dépend pas de sa volonté. Dans le cas de la personne en *janaba* suite à un rapport intime, il suffit de faire les grandes ablutions pour se débarrasser de son état. Interdire aux femmes la récitation du Coran (sans le toucher) sous prétexte de leurs règles, et sans argument valable leur est nuisible et les prive de la récompense associée à cet acte d'adoration.

L'autre argument sur lequel s'appuie les tenants de l'interdiction est un hadith qui stipule que « *la femme en période menstruelle ou de lochies ne peut lire quoi que ce soit du Coran* ». Ce hadith rapporté par Al Tirmidhi et Ibn Majah est considéré comme non probant du fait d'une faiblesse

dans sa chaîne de transmission, comme l'a remarqué Ibn Taymiya.

Nous voyons donc qu'il n'y a pas de mal à ce que la femme en menstrues révisé ou récite ce qu'elle mémorise du Coran.

La femme peut-elle toucher le Coran durant ses menstrues ou lochies ?

Quant au fait de toucher le Coran (tout ou partie du Coran en arabe), cela n'est pas permis selon la parole du Prophète ﷺ : « *ne touche le Coran qu'une personne pure* » (Malik, Al Nasai, Ibn Hibban : *auth.*), à moins d'utiliser un tissu pur comme intermédiaire ou des gants.

Précisons également que les appareils électroniques type téléphones ou tablettes ont le même statut que le *mushaf* dès lors que l'on ouvre l'application du Coran et sont alors régis par les mêmes règles.

La femme peut-elle lire ou écouter un passage du Coran sans toucher au *mushaf* lorsqu'elle a ses règles ou lochies ?

Il n'y a aucune divergence sur le fait que l'écoute et la lecture sont autorisées.

Est-il requis pour la femme de se voiler lorsqu'elle lit le Coran chez elle ?

Le fait de voiler sa chevelure et de ne laisser apparaître de son corps que le visage et les mains est une prescription islamique qui ne concerne la femme que dès lors qu'elle sort de son cercle familial intime (*maharim*) défini par le Coran ainsi que pour la prière. Ceci dit, il n'y a nul obligation pour la femme qui lit le Coran seule à se découvrir la tête. Par ailleurs, elle peut se prosterner sans être voilée à la lecture d'un verset de prostration selon une opinion établie chez nos savants.

les « 10 commandements » dans le Coran (suite)

B Le passage coranique évoque les enfants souvent maltraités dans la Jahlīya, comme le souligne la sourate *al an'am* : « Et c'est ainsi que leurs divinités ont enjolié à beaucoup de païens le meurtre de leurs enfants, afin de les ruiner et de travestir à leurs yeux leur religion... », « Ils sont certes perdants, ceux qui ont, par sottise et ignorance, tué leurs enfants, et ceux qui ont interdit ce qu'Allah leur a attribué de nourriture, inventant des mensonges contre Allah. Ils se sont égarés et ne sont point guidés ». Le passage s'arrête ici, sur ceux qui se « débarrassaient » de leurs enfants craignant de ne pas être en mesure de les assumer financièrement. Le Message coranique, ici, annonce qu'Allah est le Pourvoyeur et qu'Il garantit la subsistance matérielle de l'enfant à naître pourvu qu'on ait confiance en Lui et que l'on « fasse les

pris à l'état embryonnaire, hormis bien sûr des cas extrêmes ou de nécessité absolue comme un risque de mort en couche prévisible – ce verset devrait nous faire réfléchir sur tous les types de maltraitance sur des enfants, le meurtre étant le pire des cas.

Nous disions le mois dernier quel était le devoir des parents, qui justifiait le traitement de faveur que leur réserve l'Islam. Or nous y voilà : les parents doivent la meilleure éducation à leurs enfants et les traiter le mieux possible. De très nombreux textes appuient cela, a-t-on vraiment besoin de les citer ? N'est-ce pas que cela est inscrit en chacun de nous, instinctivement, à moins que l'on ait corrompu notre *fitra* ; comme ces « ignorants » dénoncés par le Coran, auquel cas, le Coran viendra corriger ce dysfonctionnement. Donnons à nos enfants l'amour, la tendresse, l'affection, l'atten-

brasser ses enfants – d'autres textes mentionnent comme il jouait avec eux, y compris en public, et leur adressait des paroles valorisantes et pleines d'amour -. Ce bédouin s'exclama : « j'ai dix enfants et n'en ai jamais embrassé un seul ! ». Quel signe de virilité et de bravoure !! Le Prophète ﷺ lui rétorqua : « que puis-je pour toi si Allah a retiré de ton cœur toute miséricorde ?! ».

4 Le quatrième commandement nous réclame de nous éloigner de toute forme de dévergondage, selon l'interprétation la plus plausible. Cela implique non seulement de nous abstenir de tout ce qui a trait à la débauche - du point de vue de l'Islam – comme relations ou modes de relations illégitimes, mais aussi de maintenir, par pudeur, une « distance de sécurité »

entre nous et ces agissements, ceux qui les pratiquent, les lieux où ils se produisent etc. Le verset mentionne le fait de les délaissier qu'ils soient apparents ou cachés. Plusieurs interprétations sont possibles, et certainement

5 Le Coran exige de nous que nous respections la vie humaine, qu'Allah a rendue sacrée. La précision « excepté dans le cadre du droit » sous-entend que latitude est laissée à la société et à son organe judiciaire d'aller à l'encontre de ce principe général, dans le cas de crimes bien-précis, mettant en danger la société et avec des conditions d'application restrictives et contraignantes. Nul droit à l'individu de se faire « justice lui-même » car il serait alors « *bi ghayri al haqq* », en dehors du champ prévu par la loi. La vie humaine est par nature « sacrée » et le Coran de nous rappeler cette règle édictée à nos prédécesseurs : « C'est ainsi que nous prescrivîmes aux Enfants d'Israël que quiconque tuerait une personne non responsable d'un meurtre ou d'un crime sur Terre, c'est comme-s'il avait détruit l'humanité entière ; et quiconque lui donnerait la vie, c'est comme s'il avait donné vie à l'humanité entière... ». L'assassin d'un seul individu est, du point de vue islamique, comparable à un criminel de guerre, qui en éliminant un homme élimine en même temps toute sa descendance potentielle. Au texte original tel que rapporté dans le Coran qui était applicable à tous les hommes, sans distinction de race ou de religion, fut substitué une interprétation disant que seule la vie des leurs était sacrée ! Prenons donc garde de ne pas tomber dans ce même piège en considérant que seule la vie des musulmans est sacrée alors que le verset a une portée générale.

Cette première série de prescriptions raisonnables vise à interpeller notre conscience morale : « Voilà donc ce à quoi Allah vous exhorte afin que vous raisonniez ».

Retrouvez-nous sur le web
www.alkahflejournal.com
et sur Facebook : [alkahflejournal](https://www.facebook.com/alkahflejournal)

causes ». D'autres passages évoquent en particulier les « crimes d'honneur » ou plutôt de déshonneur commis par certains « ignorants » qui voyaient dans la naissance de filles un mauvais présage : « Et lorsque l'on annonce à l'un d'eux une fille, son visage s'assombrit et une rage profonde [l'envahit]. Il se cache des gens, à cause du malheur qu'on lui a annoncé. La gardera-t-il malgré la honte ou l'enterrera-t-elle vivante ? Combien est mauvais leur raisonnement ! ». Au-delà du meurtre des enfants, qui est proscrit quel que soit le motif – financier ou autre – et l'âge de l'enfant – y com-

tion, le temps, le confort dans la mesure du possible, la bonne éducation dont ils ont besoin pour devenir plus tard des adultes forts, solides, équilibrés, intelligents, et pieux, *par la permission d'Allah*.

Qu'a-t-elle donc d'islamique cette « pseudo éducation » « à la dure » « des anciens » pour qui montrer une marque d'amour ou embrasser son enfant est un signe de faiblesse ? C'est plutôt le signe d'une faiblesse intellectuelle et affective que de penser aussi mal ! Nous connaissons bien cette histoire d'un bédouin qui s'est étonné en voyant l'Envoyé d'Allah ﷺ em-

toutes justes. Il s'agit de renoncer à ces choses publiquement et secrètement, à ce dont le mal est certain et ce dont le mal est plus subtil, et d'y renoncer physiquement et même intérieurement en s'abstenant d'y penser, tant que faire se peut. La proximité avec la personne qui suscite ou chez qui l'on est susceptible de provoquer du désir entre dans cette catégorie d'agissements desquels nous devons nous éloigner. De tout cela, nous devons nous éloigner et ne devons rechercher l'assouvissement des désirs que dans le mariage avec une personne vertueuse.